

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1993/100
30 mars 1993

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Quarante-neuvième session
Point 4 de l'ordre du jour

QUESTION DE LA VIOLATION DES DROITS DE L'HOMME DANS
LES TERRITOIRES ARABES OCCUPES, Y COMPRIS LA PALESTINE

Lettre datée du 18 février 1993, adressée au Président
de la Commission des droits de l'homme par le représentant permanent
d'Israël auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Je souhaite porter à votre attention une lettre datée du 8 février 1993, adressée par Son Excellence M. Gad Yaacobi, ambassadeur d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies à New York, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Son Excellence M. Boutros Boutros-Ghali.

Etant donné que l'appel que j'ai adressé au Directeur du Centre pour les droits de l'homme, M. Ibrahim Fall, concernant le document E/CN.4/1993/70, est resté sans effet, le gouvernement de mon pays a estimé nécessaire de porter la question à l'attention du Secrétaire général.

Je saisis cette occasion pour vous prier à nouveau de veiller à ce que des mesures soient prises pour que la Commission des droits de l'homme ne soit plus associée aux expressions d'antisémitisme telles que celles qui ressortent du document susmentionné. Les propos offensants contenus dans ce document sont clairement contraires aux principes et aux idéaux de la Commission et devraient être fermement condamnés.

Je vous serais également obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document officiel de la Commission.

L'Ambassadeur

(Signé) Itzhak Lior

Le 8 février 1993

Monsieur le Secrétaire général,

Je souhaite appeler votre attention sur une expression d'antisémitisme et d'intolérance religieuse relevée récemment dans une lettre émanant de l'OLP et distribuée en tant que document officiel de l'Organisation des Nations Unies.

Dans une lettre datée du 7 octobre 1992, adressée au Secrétaire général adjoint aux droits de l'homme à l'Office des Nations Unies à Genève (E/CN.4/1993/70), l'observateur de l'OLP à Genève écrivait ce qui suit :

"Il semblerait que les autorités d'occupation israéliennes, qui célèbrent aujourd'hui le Jour du pardon (Yom Kippour), ne soient jamais pleinement satisfaites, même à l'occasion de fêtes religieuses, si leurs célébrations ne sont pas marquées, comme à l'ordinaire, par le sang de Palestiniens et l'immolation d'innocents Palestiniens sans défense."

Cette déclaration de l'observateur de l'OLP à Genève constitue une attaque calomnieuse et malveillante dirigée contre la religion et le peuple juifs. Elle rappelle l'époque moyenâgeuse des accusations antisémites diffamatoires de meurtres rituels sanglants, lorsque les Juifs étaient accusés à tort de célébrer leurs fêtes religieuses en se servant du sang de non-Juifs à diverses fins. Ces accusations servaient souvent de prélude ou de prétexte à des attaques contre les Juifs et avaient pour but de susciter la peur et la haine des Juifs parmi la population non juive. Il est alarmant de constater que de telles insultes datant de l'époque médiévale sont encore proférées à la fin du XX^e siècle. Israël dénonce dans les termes les plus énergiques cette forme détestable de fanatisme et de racisme.

Cet incident révèle une fois encore le vrai visage de l'OLP.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre en tant que document de l'Assemblée générale au titre du point 91 de l'ordre du jour.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de ma très haute considération.

L'Ambassadeur

(Signé) Gad Yaacobi
